l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

CONVENTION MÉDICALE 2024

Facturation activité libérale secteur 2 non OPTAM – exemples de facturation les plus courants aux tarifs en métropole

Facturation : au 22 décembre 2024

Pour les médecins en secteur 2 non OPTAM facturant des dépassements, la lettre-cle C est à utiliser à partir du 22 décembre 2024 par toutes les spécialités pour la facturation des consultations hormis pour les psychiatres et les neurologues qui doivent utiliser la nouvelle lettre-cle CP.

MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Téléconsultation du médecin	De 0 à 6 ans	C (23 €) + MEG (5 €) = 28 €
	6 ans et plus	C = 23 €

PÉDIATRE

Consultation du pédiatre	De 0 à 2 ans	C (23 €) + NFP (11,50 €) = 34,50 €
	De 2 à 6 ans	C = 23 €

PSYCHIATRE, NEUROLOGUE

Consultation du psychiatre et neurologue	CP = 42,50 €

AUTRES SPÉCIALITÉS

Consultation du médecin spécialiste	C = 23 €